

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 662

présenté par
M. Blessig-----
ARTICLE 10

Après le mot :

« présentant »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« des difficultés particulières liées au recrutement ou aux restructurations dans les établissements engagés dans un processus d'adhésion à une communauté hospitalière de territoire ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A la veille de la création de communautés hospitalières de territoires, les établissements hospitaliers ont à faire face à des pénuries importantes de personnels médicaux.

Il est donc indispensable de renforcer l'attractivité de l'hôpital public pour les jeunes médecins qui souhaiteront s'engager au sein de l'hôpital public et devront s'investir dans les stratégies de groupe, afin de permettre au système hospitalier de faire face à la concurrence importante à laquelle il est confronté et de maintenir une offre de service public sur l'ensemble du territoire.